



Ministère
de l'Équipement,
des Transports
et du Tourisme

Direction
des Routes

Arche de la Défense
Paroi Sud
92055
Paris-La Défense
Codes 84
Téléphone
(1) 40.81.71.22
Téléc
010 825 1
Télécopie
(1) 40.81.72.55

Sous-Direction des Autoroutes
et des Ouvrages Concédés

Bureau des Opérations Autoroutières

AROP/MV
A 83-A 837/120

- 7 DEC 1994

PREFECTURE DE LOIRE ATL	
COURRIER RESERVE	
LE	13 DEC 1994
ATTRIBUTION INFORMATION	
SCAR	

D.I.E.		
Arrivés le :		
	Atrib.	Copie
Chief DIE	2	
Adm/Secr		
SER1		
SER2		
SER3		2
SERU		
SET		1
SE		2

C.E.T.E. de l'Ouest
Arrive le
21 DEC 1994
Original: DIE
Copies: 2/2

Le Ministre

Monsieur le Préfet de la Région Pays de Loire
Préfet de Loire-Atlantique
CEJE de l'Ouest

Objet : Liaison autoroutière Fontenay-le-Comte - A 837 (La Roche-Saintes).
Etudes préliminaires à l'APS

A l'issue d'une évaluation des impacts environnementaux et au regard des impératifs techniques et fonctionnels de la liaison Sainte Hermine - La Roche, j'ai décidé, en plein accord avec Monsieur Michel Barnier, Ministre de l'Environnement, d'abandonner le projet initial au profit d'une liaison autoroutière concédée entre Fontenay-le-Comte et l'autoroute A 837 (La Roche-Saintes).

Cette décision conjointe a été annoncée lors de la conférence de presse équipement-environnement, sur les grands projets, du 25 octobre 1994.

Elle doit faire l'objet d'une consultation des élus locaux concernés par l'abandon de l'aménagement inscrit au contrat de plan d'une part, et par la nouvelle liaison Fontenay-le-Comte - A 837 d'autre part.

Je vous informe que j'ai invité les Préfets de Région à organiser en liaison avec les Préfets territorialement concernés la consultation des élus et la saisine des Conseils Régionaux, ainsi que des Conseils Généraux en vue de faire délibérer ces assemblées, pour chacune en ce qui les concerne, sur l'abandon "à la demande de

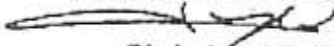
l'Etat" de l'aménagement initialement retenu de la liaison Sainte Hermine-La Rochelle ainsi que sur le principe et le périmètre des études de la nouvelle liaison autoroutière concédée susvisée.

Les études de la nouvelle liaison autoroutière Fontenay-le-Comte - A 837 seront entreprises dans le cadre d'une démarche progressive et ouverte: détermination du fuseau de 1000 m, définition de la bande de 300 m soumise à l'enquête publique.

Je vous invite à engager dès maintenant les études préliminaires à l'avant-projet sommaire qui compareront les divers fuseaux de tracé à l'intérieur de la zone d'étude, soumise actuellement à la consultation des élus, compte tenu des contraintes environnementales, des enjeux socio-économiques et des poids relatifs des trois fonctions concernées: être un axe de grand transit Nord-Sud (route des estuaires), assurer la desserte du littoral et le désenclavement de La Rochelle, favoriser les échanges locaux et l'aménagement des territoires desservis.

Cette étude doit être large et exhaustive. Une analyse fonctionnelle et une comparaison multi-critères approfondies devront permettre d'évaluer les fonctionnalités, les impacts et les enjeux des divers partis de tracé envisageables, afin d'alimenter la concertation locale et d'éclairer le choix d'un fuseau du kilomètre, qui pourrait être retenu fin 1995.

Pour le Ministre et par délégation
LE DIRECTEUR DES ROUTES


Christian LEYRIT